

" Conditions générales : location du meublé de tourisme situé au 5 rue Stanislas 88500 Mattaincourt"

### **1. Désignation du logement**

Le propriétaire accorde en location saisonnière le meublé de tourisme classé 4\*, d'une capacité d'accueil maximum de 8 personnes situé au 5, rue Stanislas 88500 Mattaincourt.

### **2. Durée du séjour**

La location est conclue pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### **3. Tarifs**

Les tarifs (voir les tarifs en vigueur sur le site Internet) sont donnés par nuitée pour la location du gîte dans son ensemble. Une remise est appliquée automatiquement pour les séjours de 7 nuitées ou plus. Le linge de lit est fourni et les lits sont faits à l'arrivée. Le prêt du linge de toilette est disponible en option à 5 € par personne et par séjour. Les frais de ménage à hauteur de 40 € sont obligatoires quelque soit la durée du séjour. La taxe de séjour est incluse dans le prix de la location.

### **4. Réservation et modalités de paiement**

4.1. Toute cession de la location, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition même gratuite, sont rigoureusement interdites sauf autorisation du propriétaire

4.2. La réservation ne sera définitive que si l'hôte verse le montant de l'acompte non remboursable de 30% au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la demande de réservation. Le règlement de l'acompte par le biais du site web se fait par carte bancaire lors de la réservation. Pour une réservation par téléphone ou par mail, le règlement de l'acompte peut se faire par chèque (à l'ordre de M. Sébastien DONNATE), virement bancaire ou chèques vacances.

4.3. Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales de vente.

4.4. A réception de l'acompte, l'hôte sera averti par email et la réservation sera validée. Si l'envoi de l'acompte n'est pas fait dans le temps imparti, le propriétaire restera libre de louer le gîte à un autre locataire.

4.5. Solde : le solde devra être réglé lors du jour d'arrivée à la location par chèque (à l'ordre de M. Sébastien DONNATE), virement bancaire, chèques vacances, en espèces ou carte bleue. Le propriétaire remettra sur demande une quittance à la fin du séjour.

## **5. Déroulement du séjour**

5.1. L'accueil se fait entre 16h00 et 22h00 sur RDV. Le gîte doit être libéré pour 11h00 le matin du départ.

5.2. Le gîte est non-fumeur.

5.3. Nos amis les animaux ne sont pas admis sauf avec accord préalable du propriétaire.

5.4. L'hôte usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée de la location dont il a la jouissance exclusive.

5.5. L'hôte devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de TV, radio et autres.

5.6. L'hôte entretiendra le logement loué et le rendra dans le même état qu'il l'a trouvé à son arrivée. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou une mauvaise utilisation en cours de location seront à la charge du locataire, tant dans les locaux que sur l'ensemble de la propriété.

5.7. L'hôte ne pourra exercer aucun recours contre le propriétaire en cas de vol et dégradations dans le gîte.

5.8. L'hôte respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif fait sur le site internet et au-dessus. A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle, notamment en cas de famille avec un bébé.

5.9. L'hôte ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le propriétaire ou son mandataire en font la demande ; ni s'opposer à la réalisation de travaux d'urgence, ou rendus nécessaires dans les locaux.

5.10. L'hôte s'engage à ne pas modifier les lieux, la décoration ou la disposition des meubles.

## **6. Annulation :**

6.1. Annulation faite par le locataire. Elle doit être notifiée par lettre recommandée, ou message Internet adressé au propriétaire avec demande d'accusé réception. Pour tout séjour annulé :

- Plus de 31 jours avant le séjour, le versement de l'acompte reste acquis au bailleur.
- Dans les 30 jours précédents la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du séjour sera redevable ou restera acquise au propriétaire. Si l'annulation est due à un cas de force majeure (décès, accident ou maladie grave), l'acompte pourra être remboursé sur présentation de toute pièce officielle. Si le locataire ne se manifeste pas avant 23 heures le jour prévu du début du séjour, la location devient nulle et le propriétaire peut disposer de son gîte.

6.2. Annulation faite par le propriétaire avant le début du séjour Elle est notifiée au locataire par lettre recommandée ou message Internet adressé au locataire avec demande d'accusé réception. Le locataire, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, est remboursé immédiatement des sommes versées.

## **7. Assurance :**

Avant le séjour, le locataire devra vérifier qu'il dispose d'une assurance multirisque (extension « villégiature » de contrat d'habitation principale) ou en contracter une afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies...) durant sa location.

## **8. Résiliation de plein droit :**

En cas de manquement par le locataire à l'une des obligations contractuelles, la location sera résiliée de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

## **9. Litiges et réclamations :**

Dans toute la mesure du possible les réclamations seront réglées à l'amiable. Mais, à défaut d'accord amiable, en cas de litige, le tribunal du domicile du bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.